

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **13 mai 2022** à 19 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de monsieur André Boutin, maire suppléant, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas  
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau  
Siège #3 - Madame Colette Brulotte  
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère  
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Sont absents :

Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert

Les membres présents forment le quorum. Madame Janick Roy, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, le maire suppléant, Monsieur André Boutin, déclare la séance ouverte, il est 19 h.

2022-05-111

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME COLETTE BRULOTTE**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Présentation des états financiers se terminant au 31 décembre 2021
    - 3.1.1 - Transmission des états financiers au ministère des Affaires municipales et de l'habitation
- 4 - VARIA
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

2022-05-112

**3.1 - Présentation des états financiers se terminant au 31 décembre 2021**

M. Claude Arguin présente les états financiers 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau**

**QUE** les états financiers 2021 consolidés, préparés par la firme Blanchette, Vachon et Associés démontrant un surplus de 54 344 \$, soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **3.1.1 - Transmission des états financiers au ministère des Affaires municipales et de l'habitation**

Les états financiers seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 mai 2022, à la fin de la présente séance, tel qu'exigé par la loi.

### **4 - VARIA**

Aucun point à discuter.

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2022-05-113

### **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nancy Dumas  
**QUE** la séance soit levée à 19h26

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

\_\_\_\_\_  
André Boutin  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Janick Roy  
Directrice générale par intérim

Je, André Boutin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Boutin  
Maire suppléant